

Compte rendu de la CFDT sur la réunion « table ronde sur les parcs » du 10 février 2005.

Pour la CFDT ont participé à la réunion :

François DELATRONCHETTE

Patrick GROSROYAT,

CGT, FO

Pour l'Administration

- Jean COURTIAL, maître des requêtes au Conseil d'Etat
- Madame Odile CHEREL, représentante de l'A.D.F
- Thierry LOUIS, adjoint au directeur des routes
- Gérard VALERE, DRDE Auvergne, Président du réseau des chefs de parc
- Christian PERCEAU, qui assure le secrétariat de M COURTIAL et qui ne représente pas la DPSM (c'est lui qui le dit)
- La DPSM n'était pas présente !

Commentaire CFDT

La réunion du 10 février devait traiter des questions institutionnelles et d'organisation. Notre audience au cabinet du Ministre a, semble-t-il, bouleversé les choses.

Les organisations syndicales ont fait part de leur rencontre avec M TISCHMAM et des évolutions que la table ronde devait prendre en compte, à savoir :

- ***plusieurs mois supplémentaires pour la remise du pré-rapport***
- ***valoriser les atouts des parcs et ne pas rester uniquement sur le réglementaire et le juridique, notamment les missions « sécurité civile ».***
- ***rencontrer les représentants des départements pour dégager des pistes crédibles.***
- ***intégrer les attentes de l'Etat sur les Parcs et les OPA en lien avec la réflexion dans les Directions Interrégionales Routières (DIR) .***

Monsieur COURTIAL indique que les mois supplémentaires ne sont pas une interruption du groupe de travail. Ils seront mis à profit pour rencontrer les représentants des départements afin que les pistes et les propositions qu'il pourra dégager ne soient pas irréalisables.

La suite de la réunion s'est poursuivie par la présentation en Power Point du rapport « VALERE » sur les parcs avec les commentaires de son auteur.

Un débat a suivi et de nombreuses questions ont été posées par les OS, mais nous en sommes au stade de l'exploration. Il transparait quand même dans ce rapport (même si le rapporteur le conteste) que l'option transfert aux départements avec phase transitoire soit privilégiée.

En fin de séance M COURTIAL a demandé aux Organisations Syndicales leur sentiment sur les différents scénarios concernant les statuts à savoir :

- Le statu quo, avec lifting si les OPA restent dans le giron de l'Etat,
- La fonctionnarisation par intégration dans un cadre d'emploi de la territoriale à créer,
- Le recrutement par les départements des OPA en qualité de non titulaire,

- La création d'un statut particulier (calqué sur celui des OPA) pour en faire des OPA de la fonction publique territoriale, ou deux statuts jumeaux.

Sur les différentes propositions, nous avons rappelé notre attachement au statut Etat et indiqué que la position de la CFDT (qui ne diffère pas de celle de la CGT et de FO) était soit pour le statu quo, soit pour la transformation du statut actuel en un statut OPA de l'Etat et des collectivités territoriales. Avec comme condition le maintien de notre rémunération globale (avec les différentes primes), de notre régime de retraite etc. statut qui devra bien évidemment permettre de continuer à embaucher pour permettre un déroulement de carrière et la mobilité.

A notre demande, concernant le temps pour l'étude et la mise en place réglementaire d'un tel statut, Monsieur COURTIAL indique que les délais nécessaires imposeront de toute façon une phase transitoire.

Concernant la création d'un cadre d'emploi dans la fonction publique territoriale, nous n'y sommes pas favorables (de toute façon les départements n'en veulent pas) et nous sommes absolument opposés au recrutement sur un statut de non titulaire. A suivre

Les OPA dans les services spécialisés (Voies Navigables, Ports, Bases Aériennes...) devraient faire l'objet d'une réunion spécifique.

La date de la prochaine réunion n'a pas été fixée.

P GROSROYAT

ci-joint le rapport « VALERE »